



EPI

Équipier de première intervention



Sécurité Incendie

La prévention du risque incendie et de l'évacuation des locaux sont des priorités en matière de sécurité des personnes, des biens et de l'environnement. Les secondes qui suivent le déclenchement d'un incendie sont essentielles. Il est primordial de former des personnes pour effectuer rapidement et de manière précise les gestes de lutte contre l'incendie.







#1 QUE VEUT DIRE EPI?

EPI signifie Equipier de première intervention autrement dit devenir le premier maillon de la chaine des secours en matière d'incendie.

#2 QUI EST CONCERNÉ?

Cette formation s'adresse à tous les salariés ; tous peuvent être témoins d'un départ d'incendie et devenir le premier maillon de la chaine de secours. Chacun est responsable de sa sécurité et de celle des autres et de son environnement.

La sécurité est l'affaire de tous! (Art L4122-1 du Code du Travail)

#3 QUELS SONT LES RÔLES D'UN ÉQUIPIER DE PREMIÈRE INTERVENTION ?

- > Intervenir efficacement pour combattre un début d'incendie
- > Déclencher l'alarme incendie
- > Alerter les services de secours adéquats
- > Comprendre son rôle et les responsabilités de chacun des acteurs
- > Connaître les consignes et les circuits d'évacuation

#4 POURQUOI FORMER SON PERSONNEL?

// EXTRAIT DE L'ARTICLE - R4227-28 (CODE DU TRAVAIL)

Les chefs d'établissement doivent prendre les mesures nécessaires pour que tout commencement d'incendie puisse être rapidement et efficacement combattu.

// EXTRAIT DE L'ARTICLE - R4227-39 (CODE DU TRAVAIL)

La consigne de sécurité incendie prévoit des essais et visites périodiques du matériel et des exercices au cours desquels les travailleurs apprennent à reconnaître les caractéristiques du signal sonore d'alarme générale, à se servir des moyens de premier secours et à exécuter les diverses manœuvres nécessaires. Ces exercices et essais périodiques ont lieu au moins tous les six mois [...].

#5 LES SOLUTIONS Si2P:

Théorie et pratique au cœur de la pédagogie, nous proposons plusieurs solutions de formations adaptés à votre environnement pour répondre à votre problématique

- > EPI Formation initiale
- > EPI UJ Formation initiale
- > EPI Formation initiale Maxi2P

// Des programmes sur mesure établis en fonction de l'établissement et du matériel dont il dispose pour adapter au plus proche de la réalité la formation

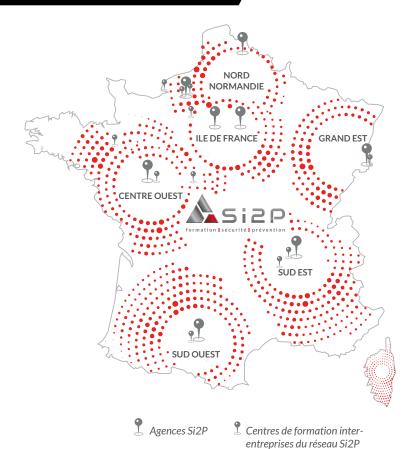
// LE + Si2P : Pour être en conformité avec la règle APSAD R6, Si2P propose un audit sur l'organisation du service de sécurité de votre établissement

Cliquez [ici] pour nous contacter



Cliquez [ici] et retrouvez toutes nos formations dans notre catalogue.

LE RÉSEAU Si2P



NOS CENTRES DE FORMATION

VEIGNÉ (37) 02 47 38 41 29)
CESSON SÉVIGNÉ (35) 02 23 45 00 10)
SAINT-MELAINE-SUR-AUBANCE (49) 02 41 33 98 28	3
MULHOUSE (68) 03 89 43 01 86	5
LABÈGE (31)	2
SAINT JEAN BONNEFONDS (42) 04 77 34 33 33	3
LE HAVRE (76) 02 35 53 93 65	5
PETIT-QUEVILLY (76)	1
EVREUX (27) 02 32 34 58 32	2
SALAISE-SUR-SANNE (38) 04 74 11 20 60)
COQUELLES (62)	7
LE HOULME (76))
BARENTIN (76)	3

NOS AGENCES INTRA

CENTRE OUEST	02	41	47	11	64
NORD NORMANDIE	03	20	36	38	45
GRAND EST	03	88	43	98	47
SUD EST	04	74	11	20	60
GRANDS COMPTES	01	46	01	73	82
ÎLE-DE-FRANCE OUEST	01	46	01	73	80
ÎLE-DE-FRANCE EST	01	46	01	73	86
SUD OUEST	05	34	25	73	91
SUD EST MEDITERRANEE	04	74	11	20	66
BOURGOGNE	03	80	49	66	34



